

Loi fédérale sur la sécurité d'installations et d'appareils techniques (LSIT)

Normes techniques équipements de protection individuelle¹

En vertu de l'art. 4a de la loi fédérale du 19 mars 1976 (modifiée le 18 juin 1993) sur la sécurité d'installations et d'appareils techniques (RS 819.1), les normes techniques énumérées dans l'annexe sont définies comme des normes techniques qui sont propres à concrétiser les exigences de base de la sécurité et de la santé par rapport aux équipements de protection individuelle, dans le sens de l'art. 2, al. 3, de l'ordonnance du 12 juin 1995 sur la sécurité d'installations et d'appareils techniques (RS 819.11). Il s'agit à ce propos de normes européennes harmonisées qui ont été édictées par le Comité européen de normalisation (CEN), sur l'ordre de la Commission des Communautés européennes et de l'Association européenne de libre échange (AELE).

Les listes des titres des normes techniques qui ont été définies par *seco* ainsi que les textes de ces normes peuvent être commandés auprès de l'association suisse de normalisation, division switec, Bürglistrasse 29, 8400 Winterthur.

11 novembre 2003

seco – Direction du travail
Installations et appareils techniques:
Marcel Berthoud

¹ Voir également FF 1997 IV 505, 1998 945, 1999 8992, 2000 1758 4577, 2001 1303 2245 5740, 2003 468 685 5973

Normes techniques équipements de protection individuelle

Numéro	Titre	Référence journal off. – CE
EN 169	Avertissement: La présomption de conformité donnée par la norme EN 169 de 1992 publiée au Journal officiel des Communautés européennes C 345 du 23.12.1993 cesse à la date de la présente publication.	2003/C203/11
EN 169	Protection individuelle de l'œil — Filtres pour le soudage et les techniques connexes — Spécifications de transmission et utilisation recommandée	2003/C203/11
EN 170	Avertissement: La présomption de conformité donnée par la norme EN 170 de 1992 publiée au Journal officiel des Communautés européennes C 345 du 23.12.1993 cesse à la date de la présente publication.	2003/C203/11
EN 170	Protection individuelle de l'œil – Filtres pour l'ultraviolet – Spécifications de transmission et utilisation recommandée	2003/C203/11
EN 207/A1	Protection individuelle de l'œil – Filtres et protecteurs de l'œil contre les rayonnements laser (lunettes de protection laser) – Amendement 1	2003/C203/11
EN 208/A1	Protection individuelle de l'œil – Lunettes de protection pour les travaux de réglage sur les lasers et sur les systèmes laser (lunettes de réglage laser) – Amendement 1	2003/C203/11
EN 352-1	Avertissement: La présomption de conformité donnée par la norme EN 352-1 de 1993 publiée au Journal officiel des Communautés européennes C 345 du 23.12.1993 cesse à la date de la présente publication.	2003/C203/11
EN 352-1	Protecteurs contre le bruit – Exigences de sécurité et essais – Partie 1: Serre-tête	2003/C203/11
EN 352-2	Avertissement: La présomption de conformité donnée par la norme EN 352-2 de 1993 publiée au Journal officiel des Communautés européennes C 345 du 23.12.1993 cesse à la date de la présente publication.	2003/C203/11
EN 352-2	Protecteurs contre le bruit – Exigences de sécurité et essais – Partie 2: bouchons d'oreilles	2003/C203/11
EN 352-3	Avertissement: La présomption de conformité donnée par la norme EN 352-3 de 1996 publiée au Journal officiel des Communautés européennes C 180 du 14.6.1997 cesse à la date de la présente publication.	2003/C203/11
EN 352-3	Protecteurs individuels contre le bruit – Exigences de sécurité et essais – Partie 3: serre-tête monté sur casque de sécurité industriel	2003/C203/11
EN 352-5	Protecteurs individuels contre le bruit – Exigences de sécurité et essais – Partie 5: Serre-tête à atténuation active du bruit	2003/C203/11
EN 352-6	Protecteurs individuels contre le bruit – Exigences de sécurité et essais – Partie 6: Serre-tête avec entrée audio-électrique	2003/C203/11
EN 352-7	Protecteurs individuels contre le bruit – Exigences de sécurité et essais – Partie 7: Bouchons d'oreilles à atténuation dépendante du niveau	2003/C203/11

Numéro	Titre	Référence journal off. – CE
EN 353-1	Avertissement: La présomption de conformité donnée par la norme EN 353-1 de 1992 publiée au Journal officiel des Communautés européennes C 345 du 23.12.1993 cesse à la date de la présente publication.	2003/C203/11
EN 353-1	Equipement de protection individuelle contre les chutes de hauteur – Antichutes mobiles – Partie 1: antichutes mobiles pour support d'assurage rigide	2003/C203/11
EN 353-2	Avertissement: La présomption de conformité donnée par la norme EN 353-2 de 1992 publiée au Journal officiel des Communautés européennes C 345 du 23.12.1993 cesse à la date de la présente publication.	2003/C203/11
EN 353-2	Equipement de protection individuelle contre les chutes de hauteur – Antichutes mobiles – Partie 2: antichutes mobiles pour support d'assurage flexible	2003/C203/11
EN 354	Avertissement: La présomption de conformité donnée par la norme EN 354 de 1992 publiée au Journal officiel des Communautés européennes C 345 du 23.12.1993 cesse à la date de la présente publication.	2003/C203/11
EN 354	Equipement de protection individuelle contre les chutes de hauteur – Longes	2003/C203/11
EN 355	Avertissement: La présomption de conformité donnée par la norme EN 355 de 1992 publiée au Journal officiel des Communautés européennes C 345 du 23.12.1993 cesse à la date de la présente publication.	2003/C203/11
EN 355	Equipement de protection individuelle contre les chutes de hauteur – Absorbeurs d'énergie	2003/C203/11
EN 360	Avertissement: La présomption de conformité donnée par la norme EN 360 de 1992 publiée au Journal officiel des Communautés européennes C 345 du 23.12.1993 cesse à la date de la présente publication.	2003/C203/11
EN 360	Equipement de protection individuelle contre les chutes de hauteur – Antichutes à rappel automatique	2003/C203/11
EN 361	Avertissement: La présomption de conformité donnée par la norme EN 361 de 1992 publiée au Journal officiel des Communautés européennes C 345 du 23.12.1993 cesse à la date de la présente publication.	2003/C203/11
EN 361	Equipement de protection individuelle contre les chutes de hauteur – Harnais d'antichute	2003/C203/11
EN 363	Avertissement: La présomption de conformité donnée par la norme EN 363 de 1992 publiée au Journal officiel des Communautés européennes C 345 du 23.12.1993 cesse à la date de la présente publication.	2003/C203/11
EN 363	Equipement de protection individuelle contre les chutes de hauteur – Systèmes d'arrêt des chutes	2003/C203/11
EN 366	Avertissement: La présomption de conformité donnée par la norme EN 366 de 1993 publiée au Journal officiel des Communautés européennes C 359 du 16.12.1994 cesse à la date de la présente publication.	2003/C203/11
EN 381-10	Vêtements de protection pour utilisateurs de scies à chaîne tenues à la main – Partie 10: Méthode d'essai pour vestes de protection	2003/C203/11

Numéro	Titre	Référence journal off. – CE
EN 381-11	Vêtements de protection pour utilisateurs de scies à chaîne tenues à la main – Partie 11: Exigences relatives aux vestes de protection	2003/C203/11
EN 400	Avertissement: La présomption de conformité donnée par les normes EN 400 et EN 401 de 1993 publiées au Journal officiel des Communautés européennes C 345 du 23.12.1993 et par la norme EN 1061 de 1996 publiée au Journal officiel des Communautés européennes C 180 du 14.6.1997 cesse à la date de la présente publication.	2003/C203/11
EN 401	Avertissement: La présomption de conformité donnée par les normes EN 400 et EN 401 de 1993 publiées au Journal officiel des Communautés européennes C 345 du 23.12.1993 et par la norme EN 1061 de 1996 publiée au Journal officiel des Communautés européennes C 180 du 14.6.1997 cesse à la date de la présente publication.	2003/C203/11
EN 412	Avertissement: La présomption de conformité donnée par le norme EN 412 de 1993 publiée au Journal officiel des Communautés européennes C 345 du 23.12.1993 cesse à la date de la présente publication.	2003/C203/11
EN 532	Avertissement: La présomption de conformité donnée par le norme EN 532 de 1994 publiée au Journal officiel des Communautés européennes C 35 du 12.1.1996 cesse à la date de la présente publication.	2003/C203/11
EN 943-1	Vêtements de protection contre les produits chimiques liquides et gazeux, y compris les aérosols liquides et les particules solides – Partie 1: Exigences de performance des combinaisons de protection chimique ventilées et non ventilées «étanches aux gaz» (Type 1) et «non étanches aux gaz» (Type 2)	2003/C203/11
EN 1073-2	Vêtements de protection contre la contamination radioactive – Partie 2: Exigences et méthodes d'essai des vêtements de protection non ventilés contre la contamination radioactive sous forme de particules	2003/C203/11
EN 1080/A1	Casques de protection contre les chocs pour jeunes enfants – Amendement 1	2003/C203/11
EN ISO 6942	Vêtements de protection – Protection contre la chaleur et le feu – Méthodes d'essai – Évaluation de matériaux et ensembles de matériaux exposés à une source de chaleur radiante (ISO 6942:2002)	2003/C203/11
EN 12492/A1	Équipements d'alpinisme et d'escalade – Casques d'alpinistes – Exigences de sécurité et méthodes d'essai – Amendement 1	2003/C203/11
EN 12942/A1	Appareils de protection respiratoire – Appareils filtrants à ventilation assistée avec masques complets, demi-masques ou quarts de masques – Exigences, essais, marquage – Amendement 1	2003/C203/11
EN 13274-7	Appareils de protection respiratoire – Méthodes d'essai – Partie 7: Détermination de la pénétration des filtres à particules	2003/C203/11
EN 13274-8	Appareils de protection respiratoire – Méthodes d'essai – Partie 8: Détermination du colmatage par la poussière de dolomie	2003/C203/11

Numéro	Titre	Référence journal off. – CE
EN 13546	Vêtements de protection – Protège-mains et bras, plastrons, protection abdominale, guêtres, sabots et coquilles de gardiens de but de hockey sur gazon et protège-tibias de joueurs – Exigences et méthodes d'essai	2003/C203/11
EN 13567	Vêtements de protection – Protections des mains, des bras, de la poitrine, de l'abdomen, des jambes, des organes génitaux et de la face pour les escrimeurs – Exigences et méthodes d'essai	2003/C203/11
EN 13594	Gants de protection pour motocyclistes professionnels – Exigences et méthodes d'essai	2003/C203/11
EN 13595-1	Vêtements de protection pour les motocyclistes professionnels – Vestes, pantalons et combinaisons une ou deux pièces – Partie 1: Exigences générales	2003/C203/11
EN 13595-2	Vêtements de protection pour les motocyclistes professionnels – Vestes, pantalons et combinaisons une ou deux pièces – Partie 2: Méthode d'essai pour déterminer la résistance à l'abrasion par impact	2003/C203/11
EN 13595-3	Vêtements de protection pour les motocyclistes professionnels – Vestes, pantalons et combinaisons une ou deux pièces – Partie 3: Méthode d'essai pour déterminer la résistance à l'éclatement	2003/C203/11
EN 13595-4	Vêtements de protection pour les motocyclistes professionnels – Vestes, pantalons et combinaisons une ou deux pièces – Partie 4: Méthodes d'essai pour déterminer la résistance à la coupure par impact	2003/C203/11
EN 13634	Chaussures de protection des motocyclistes professionnels – Exigences et méthodes d'essai	2003/C203/11
EN 13794	Appareils de protection respiratoire – Appareils de protection respiratoire isolants autonomes à circuit fermé pour l'évacuation – Exigences, essais, marquage	2003/C203/11
EN 13819-1	Protecteurs individuels contre le bruit – Essais – Partie 1: Méthodes d'essai physique	2003/C203/11
EN 13819-2	Protecteurs individuels contre le bruit – Essais – Partie 2: Méthodes d'essai acoustique	2003/C203/11
EN ISO 13998	Vêtements de protection – Tabliers, pantalons et vestes de protection contre les coupures et les coups de couteaux à main (ISO 13998:2003)	2003/C203/11
EN ISO 14877	Vêtements de protection utilisés lors des opérations de projection d'abrasifs en grains (ISO 14877:2002)	2003/C203/11
EN ISO 15025	Vêtements de protection – Protection contre la chaleur et les flammes – Méthode d'essai pour la propagation de flamme limitée (ISO 15025:2000)	2003/C203/11

Loi fédérale sur la sécurité d'installations et d'appareils techniques (LSIT). Normes techniques équipements de protection individuelle

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2003
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	44
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	11.11.2003
Date	
Data	
Seite	6749-6753
Page	
Pagina	
Ref. No	10 127 826

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.